



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Le 9 septembre 2016

à Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes

14 rue Papu
35000 RENNES
s3-rennes@snepfsu.net

96 rue d'Antrain
CS 10503
35705 RENNES CEDEX 7

Suivi par :
Marc LEGUERINEL
06.87.19.90.58

Objet : emploi et rentrée 2016

Monsieur le Recteur,

Lors de notre entrevue du 19 avril, vous nous avez questionnés sur les difficultés de mise en place du forfait AS pour tous les enseignants d'Eps de l'Académie.

Nous vous avons fait état des difficultés persistantes quoique marginales d'attribution d'un service réglementaire pour certains TZR à chaque rentrée.

Les IPR, ainsi que les services interrogés par vos soins ce jour à ce sujet avaient confirmé leur intervention (suivies d'effets) sur les cas toujours recensés.

Lors des affectations provisoires de juillet 2016, le SNEP a pointé encore une fois les difficultés prévisibles à la rentrée sur ce registre, pour un grand nombre de TZR, affectés sur 2 ou 3 établissements.

M.SIMON, président de séance, a admis le fait qu'un travail spécifique sur la question articulant les DOS départementales, la DPE et le SNEP devrait être engagé sans tarder.

Nous souhaitons que ce chantier soit mis en œuvre dès cette rentrée afin d'éviter les mêmes problèmes récurrents les prochaines années.

Les contacts nombreux avec la DPE et nos collègues depuis la fin du mois d'août nous font solliciter une entrevue rapide afin que soient régularisés sans délai les services non réglementaires puisque sans intégration des 3 H d'animation de l'AS dans le service. Cela concerne une vingtaine de cas (sur les 73 TZR affectés en AFA avant la rentrée scolaire, 43 avaient le forfait pris en compte).

Il nous semble impératif que chacun des services concernés – DOS départementales en premier lieu, et DPE, s'assurent dans les phases de remontées des BMP des départements de la présence ou non des 3H prévues dans les volumes issus des établissements, quelque soit la quotité du BMP

Le plus souvent ce n'est pas le cas ce qui fait que dans certaines situations nos collègues TZR se retrouvent parfois sur 20 heures d'enseignement voire même sur un service comportant 2 forfaits AS dans les 2 établissements correspondant aux BMP supports de l'affectation.

Les calculs devraient se faire non sur 20h ou 17h (maximas de service des professeurs et agrégés d'EPS) mais sur la base des 17h et 14h d'enseignement réglementaires de ces catégories.

.../...

La connaissance par l'ensemble des acteurs du circuit des moyens et des affectations des textes réglementaires de 2014 qui ont modifié la donne à ce sujet nous semble devoir faire l'objet d'une attention particulière.

Une telle approche que le SNEP défend dans le sens des droits des personnels mais surtout dans l'efficacité et la qualité du service éviterait tous les ans des modifications d'affectations, des situations cornéliennes pour tous les acteurs (enseignants de l'établissement, chef d'établissement et collègue TZR), dès le jour de la prérentrée, voire même des conflits locaux avec des chefs d'établissement pas toujours au fait de nos statuts. Cela contribue à l'émiettement des services qui ne crée pas les conditions d'un service efficace..

Vous trouverez joint à cet envoi une liste des cas inventoriés et non réglés à ce jour ainsi que les propositions que nous formulons avec les intéressés pour un règlement rapide de ces situations.

Nous souhaitons donc une entrevue rapide avec vous même et vos services visant à la mise place d'un travail spécifique sur ce dossier.

Nous profitons de ce courrier pour réitérer nos demandes formulées en audience le 19 avril et rappelées par courrier du 1er juillet, concernant l'organisation de l'année de stage pour le stagiaires mi temps, notre souhait de ne pas voir encore les sport scolaire cette année amputé de mercredis pour la mise en place des formations au numérique, et l'explication attendue du faible de nombre de postes EPS implantés en établissement dans l'académie.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Secrétariat Académique du SNEP FSU



Marc LEGUERINEL